

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2018

Convocation du 29 août 2018

Présents : Madame BEILLARD, Madame RAVENEAU, Monsieur CHAPEAU, Mesdames LAURENT, BONIN, COUET, BAUDRY, Messieurs DELAUNAY, ROUSSIASSE, PIAU, LHUILLIER, GROLLEAU.

Excusés : Monsieur BOSSIS et Madame PICHONNEAU.

Pouvoir : Madame PICHONNEAU à Madame BAUDRY.

Secrétaire de séance : Madame BAUDRY

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2018.

PARTICIPATION CITOYENNETÉ

La communauté de brigade de Baugé a présenté au Conseil Municipal le dispositif « Participation Citoyenne ». Le dispositif repose sur l'échange de bonnes pratiques citoyennes dans un esprit de confiance renouvelé entre la population et les acteurs de la sécurité. La municipalité est en cours de réflexion sur l'adhésion au dispositif.

Commission dénomination et numérotation des voies

Madame le Maire, informe le conseil municipal qu'une présentation du rapport d'audit de la commune sera faite par la Poste le 20 septembre prochain aux les membres de la commission.

Couverture mobile

Dans le cadre du projet d'amélioration de la couverture mobile, la mise en place d'une antenne relais est à l'étude.

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal accepte les admissions en non-valeur présentées par le Trésorier.

Avenant maîtrise d'œuvre programme voirie 2018-2019

Madame le maire informe le conseil municipal du montant des honoraires sur l'avenant concernant le programme voirie 2018-2019 qui s'élève à 2832 TTC.

Le montant total des honoraires et des travaux réalisés en 2018 respecteront l'enveloppe budgétaire 2018 fixée à 200 000 € TTC. Le conseil municipal approuve.

Demande de subvention Etat et Région travaux Eglise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération prise lors du dernier conseil municipal suffit pour la demande de subvention auprès de l'Etat. La demande de subvention concernant les travaux supplémentaires de taille de pierre auprès de la Région, fera l'objet d'une délibération prise lors du conseil municipal du mois d'octobre.

Médiation Préalable Obligatoire (MPO)

Le centre de gestion a mis en place à titre expérimental et pour une durée de 4 ans sur une partie du territoire une médiation préalable pour certains litiges entre employés et collectivités territoriales.

Le conseil municipal approuve et demande son rattachement à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

Délibérations et Questions diverses

Repas des aînés : Le repas des aînés aura lieu le 13 octobre, le traiteur l'oeil de Bœuf a été retenu.
